



De
SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU Versailles
SN-FO-LC, SNETAA-FO Versailles
CGT Educ'action Versailles
SUD Education Versailles

À
M. Daniel FILATRE
Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des Universités

- Objet : répartition des 40 postes dédiés au « *renforcement des lycées et lycées professionnels les plus défavorisés* » de l'académie

A Versailles,
Vendredi 6 janvier 2017

Monsieur le Recteur,

Comme vous le savez, les organisations syndicales SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Education, au plan académique comme au plan national, soutiennent depuis le mois de septembre la mobilisation des personnels des lycées relevant de l'éducation prioritaire, qui revendiquent auprès de Madame la Ministre la publication d'une carte élargie des lycées de l'éducation prioritaire, sur la base des besoins des établissements.

Au comité technique ministériel du 15 décembre 2016, Madame la Ministre a annoncé la dotation de 450 postes attribués aux « *lycées et lycées professionnels les plus défavorisés* » et a publié la répartition de ces postes par académie.

Certaines académies – comme l'académie d'Aix-Marseille par exemple – disposent de la liste des établissements qui bénéficient des postes annoncés par Madame la Ministre. Sauf erreur de notre part, ce n'est pas le cas pour l'académie de Versailles.

Nous vous demandons donc de dresser la liste des établissements de notre académie qui vont bénéficier de ces emplois et de nous la communiquer avant ou pendant le prochain Comité Technique Académique, prévu le jeudi 12 janvier.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez être assuré, Monsieur le Recteur, de notre parfaite considération.

Les organisations syndicales sus-citées.